

## Arrêté DEC3/XIII/19 - 98

Concernant la composition du jury du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de la session 2019, pour l'académie de Grenoble.

La rectrice de l'académie de Grenoble,  
Chancelière des universités,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Le jury chargé d'examiner les candidats au concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, est composé, pour la session 2019, ainsi qu'il suit :

### Présidente :

Mme REBIERE Lydie, SG DSDEN de la Savoie.

### Vice-présidente :

Mme SUERINCK Magali, infirmière conseillère technique, Rectorat de l'académie de Grenoble.

**Membres du jury :**

Mme AGNIEL Lucette, infirmière conseillère technique, DSDEN de la Savoie.  
Mme BORGHESE Florence, médecin conseillère technique, DSDEN de l'Isère.  
Mme CORBIN Isabelle, infirmière en établissement, collège de Crussol à St Peray.  
M. DECOURRIERE Luc, personnel de direction, LP Paul Hérault à St Jean de Maurienne.  
M. DEGROOTE Frédéric, personnel de direction, Collège le Bonrieu à Bozel.  
Mme DE NARDO Marie, infirmière en établissement, Collège Simone Veil à Poisy.  
M. FEUTRY Thierry, personnel de direction, Lycée des métiers Mont Blanc René Dayve à Passy.  
Mme GALERON Evelyne, infirmière conseillère technique, DSDEN de la Drôme.  
Mme HERNU Véronique, médecin conseillère technique, DSDEN de l'Ardèche.  
Mme MALOSSE Mireille, infirmière en établissement, Collège Jean Zay à Valence.  
Mme MOUNE Sophie, infirmière en établissement, lycée Pablo Néruda à St Martin d'Hères.  
M. PLANTIER Jean-Noël, médecin conseiller technique, DSDEN de l'Isère.  
Mme POULET Claude, infirmière conseillère technique, DSDEN de l'Isère.  
Mme REYNET Sylvaine, infirmière conseillère technique, DSDEN de l'Ardèche.  
Mme ROBICHON Françoise, infirmière conseillère technique, DSDEN de la Haute-Savoie.  
M. VIAL Jean-Louis, médecin de prévention des personnels, Rectorat de l'académie de Grenoble.

**ARTICLE 2** : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Grenoble, le 18 mars 2019



Fabienne Blaise